

Le 9 Octobre 2020 VOTEZ APECSI

Association autonome des Parents d'Elèves de la Cité Scolaire de l'Iroise

Les valeurs et objectifs de l'APECSI :

- La défense d'un service public d'éducation fondé sur les valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité.
- La défense de la qualité de l'enseignement et des conditions de la réussite de tous les élèves.
- La sensibilisation des parents aux enjeux de la scolarité et la lutte contre la ségrégation scolaire en favorisant le bien-être scolaire de tous les élèves.
- Une autre priorité est de contribuer au rapprochement de la famille et de l'école en insistant sur le nécessaire dialogue entre les parents et l'institution scolaire.

Pourquoi élire des parents d'élèves ? Les parents élus ont leur rôle qui est défini par les textes officiels :

 Les parents d'élèves élus au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Le conseil d'administration est composé de divers représentants (administrationenseignants- personnel- élèves- parents- élus de la ville, département, région). Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il lui est soumis : le projet d'établissement ; le règlement intérieur ; le budget, il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, sur les voyages etc... Les parents élus participent aussi aux différentes commissions émanant du CA (conseil de discipline, commission des fonds sociaux, commission hygiène et sécurité, commission restauration et commission permanente).

o Parents délégués siégeant au conseil de classe

Selon la circulaire no 2006-137 du 25 août 2006, les représentants et représentantes des parents au conseil de classe sont pour leur part désignés par le chef d'établissement sur proposition des responsables des listes de candidats ayant obtenu des voix lors de

APECSI tournez svp

l'élection des représentants et représentantes de parents d'élèves au conseil d'administration.

Rôle de médiateur

Les parents élus peuvent par ailleurs **assurer un rôle de médiation**, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative et ce dans le respect des valeurs défendues par l'association.

Les engagements des parents élus de l' APECSI :

Les représentants élus aux conseils d'administration s'engagent à :

- Participer aux réunions et à diffuser les informations et délibérations aux parents intéressés. Les élus proposent des sujets de discussions et des actions au chef d'établissement et aux autres membres de la communauté éducative en accord avec les objectifs et valeurs de l'association.
- Poursuivre le travail de dialogue initié l'an passé entre l'administration de la cité scolaire et les parents d'élèves élus. Il s'agit, lors de rencontres régulières (l'an passé deux entrevues et deux visio-conférences lors du confinement), de relayer auprès de Mr Jacopin, le chef d'établissement, les demandes et remarques recueillies auprès des parents d'élèves et qui porteraient les valeurs défendues au sein de notre association dans le but d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage de nos enfants au sein de la cité scolaire.
- o **Engager une dynamique** d'échanges et de participation de tous les parents.

Les parents délégués aux conseils de classe s'engagent à consulter les autres parents avant les conseils (diffusion de coordonnées et questionnaires), à intervenir dans le respect des rôles et personnes et à transmettre un compte rendu général du conseil de classe aux parents d'élèves [Le compte-rendu est joint au bulletin trimestriel ou semestriel par le collège et le lycée].

Contact:

Pour tout renseignement complémentaire, pour adhérer, pour recevoir les comptes rendus de réunion,

N'hésitez pas à nous écrire à : ape.iroise@gmail.com

APECSI tournez svp